



MEILLEURS VŒUX 2009

Cher(e)s ami(e)s DO MROF,

Je me permets au nom de tout le Conseil National, de venir vous adresser tous nos voeux pour cette nouvelle année, afin qu'elle vous apporte autant de joies et de bonheur que votre coeur et vos pensées puissent espérer.

Que cette année soit placée sous les signes de l'éthique, de la réussite et de l'amitié confraternelle la plus affirmée, pour tous les ostéopathes attachés à nos valeurs !

Bonnes fêtes

Guy VILLEMMAIN

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Le mot du Président	P. 1
Les encadrés du Secrétaire général	P. 2
Le nouveau Conseil national – Organigramme	P. 3
Communication—Démarche qualité	P. 3
A vous tous un grand merci	P. 4
Admission des membres	P. 4
Trésorerie	P. 5
Les assemblées en région	P. 6
Elections — Appel à candidatures	P. 6
Exercice professionnel et relations extérieures	P. 7
Délégués régionaux	P. 8
Appel à volontaires — CNEPO	P. 8
Les nouveaux cooptés	P. 8
Ostéopathie réglementée—Jean-Pierre BARRAL	P. 9

LE MOT DU PRESIDENT

L'année qui s'achève aura vu la mise en place effective de la réglementation de notre profession.

Les établissements d'enseignement sont maintenant agréés par l'Etat. Le processus de reconnaissance des praticiens en exercice à la date de publication des décrets, est en voie de finalisation avec la publication des listes départementales.

Nous avons beaucoup à dire sur les résultats de ces deux procédures.

Nous convenons tous que trop d'établissements sont agréés ; la commission nationale d'agrément n'ayant pas pu s'appuyer sur un cahier des charges suffisamment étayé pour réaliser un véritable contrôle. Pour des raisons identiques, de nombreux professionnels obtiennent le droit d'user du titre au tribunal administratif alors que leur formation et leur pratique laissent à désirer. Les pouvoirs publics en ont conscience et des mesures correctives devraient être engagées prochainement.

L'époque de l'illégalité est révolue

Néanmoins, pour les adhérents du ROF – 1043 actuellement – l'épreuve n'aura été qu'une formalité. L'époque de l'illégalité est révolue pour nous et nous pouvons fièrement arborer notre autorisation d'exercer notre profession.

La période – transitoire espérons le - qui a vu les professionnels être plus accaparés par leurs intérêts personnels que par des considérations collectives, est elle aussi révolue.

Il est temps à nouveau de promouvoir notre profession à travers une démarche de groupe organisé. Il redevient indispensable d'indiquer au public, que parmi les ostéopathes, certains ont une plus grande compétence que d'autres.

Que nous sommes à même de garantir la sécurité et la qualité des soins que nous prodiguons.

... / ...

... / ... **Le mot du Président (suite)**

Ouvrer dans le même sens.

Mais cela ne se fera pas tout seul ! Les ostéopathes qui exercent uniquement l'ostéopathie, qui en font leur profession et veulent l'améliorer encore pour le plus grand bénéfice des patients, doivent oeuvrer dans le même sens. C'est pourquoi nous invitons toutes les associations socio-professionnelles à nous rejoindre dans une démarche de qualité.

La certification AFNOR QUALI'OP (qualité organisation professionnelle) dans laquelle nous sommes engagés donnera au public l'assurance que nos critères sont réellement contrôlés et qu'en s'adressant à un membre du ROF, le patient est **Entre 2 bonnes mains**.

La réalisation d'un référentiel métier compétence et la création d'une commission de normalisation française en vue d'élaborer un projet de norme française sur la qualité des services en cabinet d'ostéopathie pour 2009, s'inscrivent dans le même objectif. Ces deux démarches complémentaires devront obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'associations socio-professionnelles pour qu'elles aient véritablement un impact. C'est à travers elles que nous démontrerons notre sérieux et que nous pourrons apporter les assurances aux pouvoirs publics, susceptibles de faire modifier les décrets dans le bon sens.

Il ne suffit plus maintenant d'expliquer « **Comment choisir son ostéopathe** ». Il faut également dire « pourquoi » et en apporter la preuve.

LES ENCADRES DU SECRETAIRE GENERAL

Le secrétariat général n'a pas soufflé depuis l'assemblée générale, de nombreuses tâches m'attendaient, largement secondé par nos deux assistantes, Anne POTTIER et Chantal TOSS, et soutenu avec application par notre assistante de direction Schérazade FAYEMENDY.

Je tiens à vous rappeler certains éléments d'importance dans les « **petits encadrés** » du secrétariat général.

Merci de tout lire !!!

Guy VILLEMAIN

**Il ne suffit plus maintenant d'expliquer
« Comment choisir son ostéopathe ».**

**Il faut également dire « pourquoi »
et en apporter la preuve.**

Informers les usagers

C'est notamment pour cela que nous avons entrepris la réalisation d'une campagne de communication destinée à votre salle d'attente. Son impact auprès des patients est indéniable.

Ils sont sensibles au contenu du premier ostéomag et cela permet d'engager la discussion sur la problématique « **Comment trouver un bon ostéopathe ?** ». Nous compléterons prochainement cette campagne par de nouveaux supports. **Après avoir indiqué comment choisir son ostéopathe, nous allons indiquer pourquoi choisir celle ou celui là.** Nous allons communiquer sur la formation des DO MROF, sur le fait qu'elles et ils ne sont pas formés à moitié. **Nous irons à la rencontre des patients en participant au salon des Médecines douces qui se déroulera du 5 au 9 février 2009** et qui accueille chaque année 30 000 visiteurs.

Nous mènerons également une campagne de presse au printemps afin de sensibiliser les médias. Deux articles sont parus récemment dans la presse médicale grand public, dans lesquels nous sommes référencés. Le Numéro vert que nous avons mis en place au printemps n'en est que plus sollicité.

L'activité du Conseil national ne se limitera pas à cela et je vous laisse le soin de découvrir dans les pages suivantes, les différentes actions menées par vos conseillers nationaux.

Bonne lecture de ce Rofset.

Pascal JAVERLIAT

Fichier ADELI information

Le fichier ADELI est un répertoire où nous serons recensés par les DRASS/DDASS. Ce fichier, en attente depuis quelques mois, vient de sortir et est consultable

Sur le site www.sante.gouv.fr/cerfa/adeli/osteo.pdf.

Ce document CERFA 13777*01 servira de référence pour notre enregistrement. Les DRASS/DDASS, qui sont en train de mettre à jour leur système informatique, devraient nous contacter individuellement dans les semaines qui viennent pour confirmer notre inscription à ce répertoire.



Registre des Ostéopathes de France

LE NOUVEAU CONSEIL NATIONAL

LES ELECTIONS D'OCTOBRE 2008

Ont été élus le 18 Octobre 2008, au Conseil national, et pour trois ans, **Magali PERIS** et **François OTTAVI-MENAGER**. La première réunion, le même soir leur a confié le poste de Vice-présidents, de la même façon **qu'Yves TRICOT** dont le mandat se termine l'année prochaine.

Pascal JAVERLIAT sans surprise fut élu Président, **Marianne MONTMARTIN** trésorière, (ces deux mandats se terminant l'année prochaine) et votre serviteur, **Guy VILLEMMAIN** Secrétaire Général (mandat de 2 ans, suite à ma réélection l'année dernière).

LE NOUVEL ORGANIGRAMME

Admission des membres Responsable : Magali PERIS Suppléants : Marianne MONTMARTIN, Yves TRICOT	Délégués régionaux Responsable : François OTTAVI MENAGER Suppléant : Yves TRICOT
Relations avec les patients Responsable : François OTTAVI MENAGER Suppléants : Magali PERIS, Yves TRICOT	Relations internationales Responsable : Marianne MONTMARTIN Suppléant : Pascal JAVERLIAT
Exercice professionnel Responsable : Yves TRICOT Suppléants : François OTTAVI MENAGER, Marianne MONTMARTIN	Secrétaire général – Démarche qualité Responsable : Guy VILLEMMAIN
Relations extérieures Responsable : Yves TRICOT Suppléants : François OTTAVI MENAGER, Pascal JAVERLIAT	Communication externe Responsable : Pascal JAVERLIAT
	Communication interne Responsable : Guy VILLEMMAIN Suppléants : François OTTAVI-MENAGER, Magali PERIS

La Communication interne :

Je sais qu'il est très facile de téléphoner aux membres du Conseil National, ou de leur envoyer un mail, mais cela revient à « shunter » vos délégués régionaux et cela n'est pas le fonctionnement que nous souhaitons pour l'association...Vous pouvez toujours le faire, bien entendu, mais pour plus de respect du système de communication interne, faites le de préférence uniquement dans le cas où cela est réellement indispensable, ou urgentissime !

COMMUNICATION

Pour contacter

le Registre des Ostéopathes de France

Le numéro vert :  **N° Vert 0 800 167 836**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Il est destiné à vos patients, mais pas à l'usage des praticiens. L'utiliser revient à faire payer ses communications par ses confrères : Ce n'est pas éthique.

Ligne spécial adhérent : 05 56 18 80 40

Ligne public : 05 56 18 80 44

Info-contacts : www.osteopathie.org

Mail : contact@osteopathie.org

DEMARCHE QUALITE

Ca y est ! La phase finale de certification pourrait être annoncée prochainement à la suite de notre « **examen de passage** » prévu courant Janvier.

Croyez bien que le Conseil national dans son entier, et notre géniale équipe d'assistantes ont travaillé comme des forcenés, pour obtenir ce précieux sésame, que nous souhaitons vous offrir en remerciement de votre confiance et de votre appui, manifestés si sincèrement lors de l'Assemblée Générale 2008 !

A VOUS TOUS UN GRAND MERCI

Toulouse restera pour moi un grand moment, c'est l'engagement que je prends devant vous de me mettre au service du ROF.

C'est aussi la prise de conscience de l'énorme travail effectué ces derniers mois par le Conseil National et bien sûr celui qui reste à venir.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée lors de ce vote.

J'ai une pensée émue pour Jean Paul ORLIAC qui a su me donner sa confiance et renforcer ainsi la mienne.

Merci à Guy VILLEMAIN pour son écoute, son attention et sa disponibilité qui m'ont rassuré et merci aux autres membres du Conseil National pour leur accueil.

C'est en démissionnant du poste de Délégué régional Corse que je me rends compte du travail effectué au quotidien par les délégués régionaux, vos interlocuteurs dévoués, véritable pépinière d'idées.

Je sais que la tâche à accomplir est immense et j'espère être à la hauteur des défis qui nous attendent.

François OTTAVI MENAGER

ADMISSION DES MEMBRES

Avant tout, je vous remercie chaleureusement, vous tous, de m'avoir élue au Conseil National, avec un clin d'oeil particulier à mes collègues Délégués régionaux qui nous ont chaleureusement soutenus François et moi et qui je le sais comptent sur nous.

C'est après concertation des membres du CN et décision unanime que je prends en charge le département des « **admissions** » ; je me fais fort de poursuivre l'effort actuel et d'apporter la même vigilance, la même rigueur et le même sérieux à l'examen des dossiers des postulants.

En effet la qualité de nos membres constitue l'un des fers de lance du label ROF.

Je vous dis donc à bientôt pour de nouvelles aventures.

Cordialement

Magali PERIS

APPEL A CANDIDATURES

Vous désirez être membres

- De la Chambre disciplinaire d'appel :

Vous êtes DO MROF ou membres honoraires et cette fonction vous tente par votre charisme et votre esprit pondéré, nous vous attendons !

- Du Comité consultatif d'éthique :

N'hésitez pas à consulter les statuts et le règlement intérieur sur le site Internet du Registre des Ostéopathes www.osteopathie.org pour connaître les modalités pour postuler.



TRESORERIE

L'appel à cotisation vous a été adressé le 30 octobre 2008, les premières lettres de rappel vont être bientôt envoyées aux retardataires. Cette période de l'année est capitale pour la trésorerie.

**Plus vite les cotisations sont adressées,
plus vite l'annuaire est publié**

En effet, en fonction du nombre de cotisations, est calculé le budget prévisionnel.

Donc plus tôt nous connaissons le nombre de cotisants, plus tôt nous pouvons mettre en place les ajustements nécessaires de trésorerie.

Vous comprenez l'importance, en plus de celle de la conception du fichier pour l'annuaire, que représente pour l'association la réception de vos adhésions le plus tôt possible.

C'est aussi pour cette raison que nous fixons une date butoir d'environ 1 mois après l'envoi de l'appel à cotisation. Cette gestion à « **flux tendu** » est le fruit d'un travail de collaboration entre le secrétariat qui assure le suivi et le pointage de tous les règlements - plus de 400 chèques jusqu'à présent - ; et moi-même qui effectue un entretien téléphonique systématique pour les demandes particulières.

Comme toujours, un tarif spécial « jeune diplômé »

Le montant de la cotisation s'élève cette année à 560,00 €, tout comme l'année dernière. Pour les jeunes diplômés, **un tarif spécial est appliqué qui vous est détaillé dans le tableau ci-dessous.**

BAREME		
ANNÉE DU DO	DATE D'OBTENTION DU DO	MONTANT DE LA COTISATION
DO obtenu durant l'exercice en cours ANNEE 0 = Année d'adhésion (*)	Novembre 2008 à octobre 2009 (jusqu'à l'assemblée générale 2009)	Pas de cotisation (Frais de dossier uniquement = 100 €)
Année 1 : DO obtenu depuis 1 an	Novembre 2007 au 31 octobre 2008	140,00 € ou ¼ de cotisation (1)
Année 2 : DO obtenu depuis 2 ans	Novembre 2006 au 31 octobre 2007	280,00 € ou ½ cotisation (1)
Année 3 : DO obtenu depuis 3 ans	Novembre 2005 au 31 octobre 2006	420,00 € ou ¾ de cotisation (1)
Année 4 : DO obtenu depuis 4 ans ou +	Novembre 2004 au 31 octobre 2005	560,00 € (ou pleine cotisation) (1)(2)

(1) : Les frais d'étude de tout dossier postulant s'élèvent à 100 €
(2) : 560,00 € : Base de calcul - Montant de la cotisation votée lors de l'assemblée générale 2008
(*) : Le prorata temporis s'applique pour le calcul personnalisé du montant de la cotisation

Exemple 1 : DO du 2/11/2008 et cooptation entre le 28/11/08 et le 15/10/2009 : frais de dossier uniquement, soit 100 € jusqu'à l'assemblée générale d'octobre 2009. Le prochain appel à cotisation pour ce cas sera de 140 € à partir de novembre 2009.

Exemple 2 : DO du 01/07/07 et cooptation le 24/01/08. Une fois les frais de dossiers réglés, la cotisation jusqu'à l'assemblée générale d'octobre 2008 sera « DO + 2 ans soit 1/2 cotisation. De plus, le prorata temporis est appliqué. Il reste 9 mois sur l'exercice en cours. Soit $(280/12) \times 9 = 210$ €

Enfin, comme je l'ai précisé lors de notre assemblée générale nous remarquons que les commandes de papeterie et fournitures diverses sont très appréciées des membres.

De notre côté, dès que nous recevons votre commande, nous vous l'expédions dans les meilleurs délais. Il serait logique que le règlement de cette commande soit également envoyé au ROF à réception.

Or, nous avons malheureusement pu constater que ce n'est pas toujours le cas. Ceci engendre hormis les avances de trésorerie, qu'une de nos assistantes dédie une partie de son temps à cette tâche alors que cet espace temps pourrait être utilisé à des fins plus constructives. Le Conseil national a donc fait le choix de modifier ses procédures, Guy VILLEMAIN, Secrétaire général vous en dira plus dans ces colonnes.

Marianne MONTMARTIN

LA VIE EST DURE !

Nous allons devoir changer de procédure pour les commandes de produits « ROF » (tampons, facturiers, carte de visite, papier à entête etc...). Au regard des quelques impayés d'adhérents ayant reçu les produits commandés, mais « omettant » de nous régler, nous nous verrons contraints, à compter du 1^{er} janvier, de vous envoyer vos produits, uniquement après réception de votre chèque. Désolé d'en arriver là, mais c'est **votre** association, **et nous devons la gérer en « bon père de famille » !**

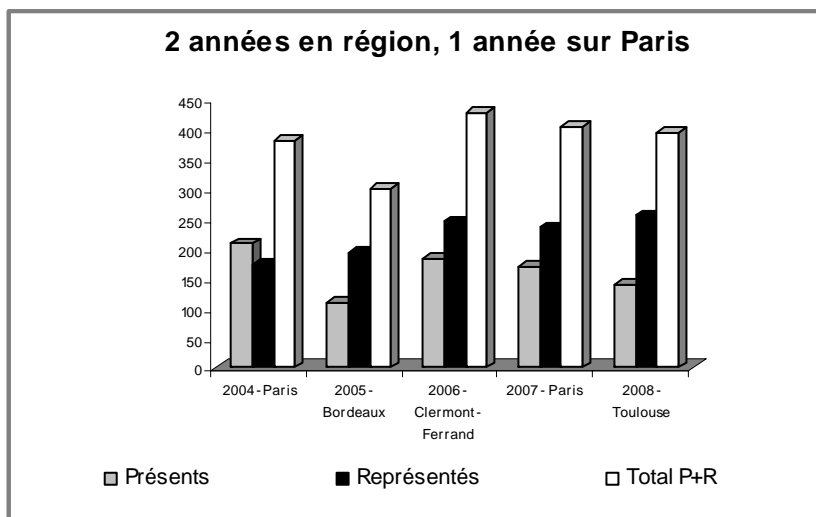
LES ASSEMBLEES EN REGION

Constatant que certains sièges étaient vides dans l'auditorium du Conseil régional de Midi-Pyrénées, certains d'entre vous ont cru pouvoir imputer cela au fait que l'assemblée générale n'avait pas lieu sur Paris.

L'organisation de notre rencontre annuelle - **l'assemblée générale étant précédée du forum et d'une réunion avec vos délégués régionaux** - permet d'obtenir des subventions de la part des collectivités locales.

Cela n'est pas possible sur Paris car notre événement n'est pas suffisamment important en termes de participants, donc de nuitées. Par ailleurs, bien qu'étant la région la plus importante démographiquement, les franciliens se déplacent proportionnellement moins que les provinciaux.

Les chiffres en apportent la preuve. Ce sont en fait à 70%, les mêmes personnes qui se déplacent, quel que soit le lieu.



Voilà pourquoi nous ne changerons pas ce qui est prévu. **Deux années en région, une année sur Paris** ou sa proche banlieue. Organiser une assemblée générale dans une région fortement dotée de DO MROF permet d'assurer le quorum et fait plaisir aux autochtones.

En tant qu'autochtone auvergnat, je compte sur vous pour que l'assemblée générale de Vichy 2009 soit un franc succès de débat et de convivialité.

Pascal JAVERLIAT

Réservez d'ores et déjà les dates : 16 et 17 octobre 2009 à Vichy

ELECTIONS

Des délégués régionaux :

Attention, vous allez être sollicités pour postuler aux élections des DR, pour un mandat d'un an restant à courir jusqu'aux grandes élections nationales qui interviendront l'année prochaine. Sont concernés les régions suivantes :

- ✓ Centre,
- ✓ Corse,
- ✓ Franche-Comté,
- ✓ Languedoc
- ✓ Normandie.

Avis aux volontaires : il semblerait que ce soit depuis quelques années la préparation *sine qua none* du Conseil National ! (Vous devez être DO. MROF depuis plus de 3 ans).

Des membres des Conseils Interrégionaux : Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Vous désirez par votre sagesse et votre esprit éthique et déontologique oeuvrer dans ces assemblées disciplinaires de première instance, alors il faut foncer ! Dans tous les secteurs de France le R.O.F. a besoin de vous !

Guettez votre courrier toutes les informations sont clairement mentionnées !

LES PROCHAINS

CONSEILS NATIONAUX

22 et 23 janvier 2009 à Mérignac

24 et 25 mars 2009 à Mérignac

13 et 14 mai 2009 à Paris

LA PERMANENCE JURIDIQUE

Notre Conseil Maître Danielle GANEM-CHABENET est à votre écoute pour sa permanence juridique le **1^{er} mardi de chaque mois au 06 82 83 18 66**



Registre des Ostéopathes de France

EXERCICE PROFESSIONNEL ET RELATIONS EXTERIEURES

Cette année je serai responsable de ces deux départements.

Ne trouvez-vous pas, Chers membres du R.O.F, qu'ils vont bien ensemble ?

Quoi de mieux qu'un bon exercice professionnel pour de bonnes relations extérieures !

Mais qu'est ce qu'un bon exercice professionnel : une installation bien choisie et planifiée, un plan de retraite programmé, une assurance Responsabilité Civile Professionnelle garantissant une bonne couverture, des contrats de remplacements et de collaborateurs bien rédigés, une parution dans les Pages Jaunes efficace.

Je m'efforcerai, durant cette année de vous satisfaire au mieux dans ces différents aspects de votre exercice professionnel.

Le but essentiel est de vous amener à un maximum de SERENITE dans votre exercice.

Cet objectif est le mien mais également celui de Marianne, Magali, François, Guy, Pascal et les autres.

Le Conseil national en entier se mobilise dans tous les domaines pour avancer sur tous les fronts.

Caisse de retraite

La CIPAV est la Caisse de rattachement obligatoire pour l'assurance vieillesse et invalidité des ostéopathes exclusifs.

Elle attend que le fichier ADELI (répertoire qui nous récence dans les préfectures) soit en place pour procéder à notre affiliation. Celle-ci débutera de manière rétroactive au 1^{er} juillet 2008. Son site (www.cipav-berri.org) mettra à notre disposition un formulaire d'inscription qu'il suffira de compléter et de retourner.

Vous aurez 2 options :

- ✓ soit de bénéficier des dispositions relatives au début d'activité (forfait pour le régime de base, réduction de 100% pour le régime complémentaire et le régime invalidité-décès)

- ✓ soit d'être considérés comme des professionnels ayant plus de 2 ans d'affiliation (prise en compte pour les cotisations 2008 des revenus 2006 (et 2007 pour les réductions des régimes complémentaire et invalidité-décès).

LES AUTRES CE SONT BIEN ÉVIDEMMENT, VOUS. OSTÉOPATHES DO MROF

Je compte sur vous pour afficher toute la sérénité nécessaire à votre bonne pratique.

Rien ne sert de donner dans la passion et la colère à l'encontre de tel excès ou telle dérive exposés dans les médias. Nous les connaissons depuis 30 ans.

Le changement, c'est qu'on en parle. Et c'est très bien. Nous perdrons toute crédibilité auprès des médias, attachés au plus haut point, à leur indépendance et leur libre arbitre dans l'analyse de notre société, si nous nous érigions face à eux en détenteur de la vérité. L'heure des pétitions et des manifestations est largement passée, au moment où vous avez, à notre assemblée générale, exprimé le vœu de la création d'un Ordre Professionnel.

Les réactions les plus nombreuses de nos patients nous prouvent que ces tristes péripéties, bien loin de l'ostéopathie, nous servent.

Notre campagne de communication arrive à point nommé pour exposer notre différence, dans une pleine sérénité et ainsi améliorer nos relations extérieures.

Yves TRICOT

Mais attention, quelque soit votre choix il faut noter que **la cotisation du régime de base sera régularisée en 2010 sur les revenus réels 2008.**

Cette régularisation peut en effet s'avérer lourde si vous choisissez de verser la cotisation provisionnelle sur le forfait de début d'activité.

Certains anciens professionnels de santé ayant été des cotisants volontaires auprès de leur caisse d'origine, tout en étant officiellement ostéopathes exclusifs, doivent se rapprocher de la CIPAV afin de faire le transfert de leur dossier.

Pour plus de renseignements : www.cipav-berri.org

François OTTAVI MENAGER



Registre des Ostéopathes de France

DELEGUES REGIONAUX

Le Délégué Régional est le représentant du ROF dans votre région, c'est votre interlocuteur privilégié.

Il a à votre disposition les comptes rendus du conseil national.

N'hésitez à prendre contact avec lui pour les difficultés que vous rencontrez ou pour lui soumettre des idées.

Une synthèse en sera faite en réunion des délégués régionaux et transmise si nécessaire au Conseil national.

L'organisation des réunions régionales s'organisent en 2 temps :

Une en début d'année 2009 ouverte à l'ensemble des ostéopathes :

N'hésitez pas à inviter des futurs confrères en informant votre délégué régional.

Une autre début septembre en préparation de l'assemblée générale du 17 octobre 2009 à Vichy.

Vous recevrez une information pratique de la part de votre délégué(e) régional(e) .

François OTTAVI MENAGER

LES NOUVEAUX COOPTES

Vous avez noté dans les synthèses des conseils nationaux dont vous êtes destinataires la liste des nouveaux cooptés.

Juste un petit rappel : A l'AG 2008 nous étions 1012 adhérents avec les 101 dossiers de postulants admis dans le mandat 2007-2008, auxquels il faut ajouter les 22 cooptations de notre CN de novembre.

Rigueur de cooptation pour une qualité de DO MROF.

Une réflexion est engagée sur l'examen des PEP, pour ne pas décourager les très nombreuses demandes de dossiers d'admission, qui restent sans retour.

Le ROF doit être strict dans ses fonctions, mais doit aider les futurs membres dans la rédaction des dossiers :

Les Délégués régionaux vont donc se dévouer pour aider le secrétariat dans cette mission d'assistance et d'entraide confraternelle.

APPEL A VOLONTAIRES - CNEPO

Suite aux nouveaux statuts et règlement intérieur votés lors de la dernière assemblée générale, la **Commission Nationale d'Evaluation des Professionnels Ostéopathes (CNEPO)** va se réunir le **17 décembre** prochain pour travailler sur le document « **Profil et Evaluation Professionnels** » afin de le mettre en adéquation avec nos textes.

En effet, ce document n'est plus adapté à la fonction qu'il occupe. Certaines questions sont inappropriées au parcours académique du postulant et les évaluateurs rencontrent aussi des difficultés lors de la lecture de ces profils.

Un dossier adapté à chaque cas

Il devient donc urgent de proposer un dossier adapté pour chaque cas de figure. Je vous rappelle que l'objectif initial de ce document était la validation des acquis de l'expérience. De plus, nos nouveaux textes prévoient que la CNEPO pourrait avoir à donner son avis sur les mémoires des postulants. **A l'heure actuelle, la CNEPO possède 22 évaluateurs.** C'est bien trop peu d'autant plus que la majorité d'entre eux sont déjà, soit membre du Conseil national, soit Délégué régional. Ils sont donc déjà lourdement investis dans le fonctionnement de votre association.

Etre membre de la CNEPO, cela signifie que vous êtes un acteur principal de votre association puisque vous êtes en charge avec le département d'admission des membres, d'évaluer quels professionnels répondent aux critères académiques que vous avez votés. Je vous invite à faire acte de candidature le plus rapidement possible pour rejoindre ce pool au sein de la CNEPO.

Pour cela vous devez avoir au moins 5 années d'appartenance au ROF.



« Ostéopathie réglementée » - Jean-Pierre BARRAL

Mes Chers Collègues et Compagnons de route,

Comme la plupart d'entre vous, j'ai pris le temps de comprendre les différentes règles qui régissent notre profession.

Bien sûr, c'est surtout ce qui est interdit ou très vaguement autorisé qui nous a marqué, de tête je vais essayer de les reformuler :

- ✓ **Interdiction de traiter un bébé de moins de 6 mois sauf autorisation d'un médecin,**
- ✓ **Interdiction de manipuler la colonne cervicale sans autorisation d'un médecin,**
- ✓ **Interdiction de manipuler par voie interne les organes urogénitaux et le coccyx.**

Par ces différentes interdictions on a du mal à croire que notre profession est indépendante et de première intention.

De plus les études se font désormais officiellement en trois ans.

Lorsqu'on est convaincu des bienfaits de notre métier, il paraît impossible d'accepter ces règles.

Voici quelques exemples :

- ✓ **Refuser de soigner un nourrisson qui exprime une souffrance, parce que son médecin traitant estime qu'il ne justifie pas d'un traitement ostéopathique, est inconcevable avec notre devoir d'assistance.**
- ✓ **Sur quels critères un médecin qui n'a jamais eu de formation ostéopathique peut se fonder pour juger si un nourrisson a besoin de notre aide ?**
- ✓ **Aider une femme, réputée infertile, à avoir un enfant, a toujours fait partie de nos attributions, je ne vois pas les raisons morales ou médicales qui peuvent nous les interdire.**
- ✓ **Lorsque quelqu'un tombe sur le coccyx, il est souvent indispensable de pratiquer une manœuvre par voie interne, devra-t-on alors les confier à des médecins !**
- ✓ **On peut considérablement aider un homme qui a une hypertrophie bénigne de la prostate. Lorsqu'on connaît les inconvénients de la chirurgie, on doit tout d'abord les traiter avec nos techniques qui sont surtout efficaces par voie interne.**

Nous sommes subordonnés à des médecins, qui je le répète n'ont pas la formation pour interdire ou recommander nos actes.

Chacun ses compétences, les leurs sont réelles mais les nôtres aussi

Il me semble que nous aurions du tous ensemble nous révolter dès le départ, alors que chacun a agi dans son coin, pour essayer d'obtenir au plus vite ce semblant de reconnaissance.

Plus grave, quand l'enseignement du viscéral et du crânien n'a plus été permis, on a vu toutes les écoles d'ostéopathie, faire des acrobaties intellectuelles pour renommer ces techniques, de peur de ne pas obtenir leur reconnaissance. Etait-ce plus important de respecter notre philosophie et notre concept ostéopathique que d'avoir une reconnaissance tronquée ?

Si les écoles et les professionnels avaient fait front commun dès le départ au lieu d'agir de manière isolée, on peut parier que le ministère aurait hésité à ne pas suivre leurs recommandations et leurs revendications.

Exercer une ostéopathie amputée, me semble incompatible avec notre concept et notre philosophie. Il serait temps que nous ostéopathes nous nous révoltions et prenions en toute conscience la décision de refuser une reconnaissance qui tôt ou tard nous relèguera au rang de vague « profession de soins ».

Proposition :

On pourrait par voie de presse et par voie parlementaire informer le ministère de notre refus de cette réglementation pour le respect des patients et par fidélité envers notre métier. Je demande à ceux qui sont d'accord avec cette démarche de m'envoyer un petit mot au :

**Cabinet d'Ostéopathie - 24 Rue Humbert II,
38000 Grenoble**

Jeanpierrebarral.do@wanadoo.fr

En fonction du nombre de lettres reçues on demandera à nos représentants d'organiser une réponse officielle.

Pour ma part il me semble difficile d'accepter cette réglementation au point de me demander si il ne me faut pas renoncer à ce titre d'Ostéopathe, nous avons un si beau métier ne le gâchons pas.

En tous les cas, quelque puisse être votre décision je vous assure de toute mon amitié.

Bien confraternellement.

Jean Pierre BARRAL



Registre des Ostéopathes de France